



Genève, le 18 octobre 2017

## Le Conseil d'Etat

4919-2017

Monsieur  
Didier Burkhalter  
Conseiller fédéral  
Département fédéral des affaires  
étrangères (DFAE)  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

**Concerne : Procédure de consultation fédérale sur l'avant-projet de loi fédérale sur le traitement des données personnelles par le Département fédéral des affaires étrangères**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 29 juin 2017 adressé à l'ensemble des gouvernements cantonaux, concernant l'objet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous avoir consultés.

Après un examen attentif de l'avant-projet de loi fédérale sur le traitement des données personnelles par le DFAE (ci-après « AP-LTDP-DFAE ») et du rapport explicatif qui l'accompagne, nous vous informons que notre Conseil est favorable aux modifications proposées dans ce cadre.

Nous saluons ainsi cet avant-projet de loi qui dotera le traitement des données personnelles sensibles et les profils de personnalité par le DFAE de bases légales formelles et relevons que la systématique de l'avant-projet est plus claire que celle de la loi fédérale sur le traitement des données personnelles au Département fédéral des affaires étrangères, du 24 mars 2000 (RS 235.2).

Notre Conseil a relevé, dans ce cadre, que le projet de loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales prévoit de remplacer, à l'article 2 de la loi fédérale sur le traitement des données personnelles au Département fédéral des affaires étrangères, du 24 mars 2000, la notion de « *profils de personnalité* » par celle de « *données personnelles en vue d'évaluer l'aptitude des personnes concernées à assumer un engagement* ». Il a également noté que le DFAE a prévu que le contenu de l'AP-LTDP-DFAE ou de la LTDP-DFAE prendrait en considération, dans un souci de coordination, les résultats de la consultation externe portant sur l'avant-projet de loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales, ainsi que le projet de loi fédérale y afférent.

La direction des affaires juridiques de la Chancellerie d'Etat (022.327.90.01) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

  
Anja Wyden Guelpa

Le président :

  
François Longchamp

Copie à : [datenschutz@eda.admin.ch](mailto:datenschutz@eda.admin.ch)